

Maraîcher urbain

RÉF | 9162

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Ouvrir une entreprise ou une ferme urbaine
- Travailler comme maraîcher urbain dans une ferme urbaine, voire non urbaine
- Se perfectionner dans une technique propre au maraîchage urbain (permaculture, micro pousses, entomoculture, héliciculture, apiculture, fongiculture...), à la transformation de sa production (préparations culinaires...)

Programme

- **Cours Professionnels :**

Première année : 256h

Enjeux et réalités de l'agriculture urbaine en Belgique et en Région bruxelloise (24h); Gérer les activités de production maraîchère urbaine pleine terre (108h); Gérer les activités de production maraîchère urbaine hors sol (hydroponie) (60h); Conditionner et transformer la production maraîchère urbaine dans le respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité (44h); Phytolice 1ère partie (20h).

Deuxième année : 256h

Conditionner et transformer la production maraîchère urbaine dans le respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité (44h); Gérer les infrastructures et équipements liés à la production, aux services et la commercialisation (32h); Commercialiser les produits de maraîchage et/ou les services (32h); Gérer l'exploitation maraîchère urbaine et son intégration au sein d'un écosystème dans le respect des normes comptables et administratives (92h); Accompagnement de projet d'exploitation maraîchère et suivi TFE 16h); Phytolice 2ème partie (40h).

- **Pratique professionnelle :**

En complément des cours, il est OBLIGATOIRE de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

2 ans

Horaire

en journée ET en soirée
1ère année : lundi et mardi de 14h00 à 21h30
2ème année : lundi et mardi de 14h00 à 21h30

Début

septembre 2024

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émergeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement

- général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
 - Certificat d'apprentissage
 - Examen d'admission aux conditions générales (niveau CESI/CE2D)

La formation est également accessible aux professionnels avec une expérience professionnelle dans le secteur (dossier de motivation à rentrer).

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Organisme

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>